

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi trente juin deux mille vingt, salle de la mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 22 juin 2020.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Maire, Antoine MAHÉ, Carole MOISAN-MAZÉ, Régis LANCIEN, Élodie CLÉRICE, Rémi BLANCHARD, Adjoints, Christophe BOITARD, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Kathy LE LEFF Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET, Christelle VARGIU

Absent excusé : Serge CARLO (pouvoir à M. Antoine MAHÉ)

Secrétaire de séance : Morgane LE GALL

Ordre du Jour :

- ✓ Vote des taux d'imposition 2020
- ✓ Budgets primitifs 2020 (budget général, photovoltaïque et lotissement)
- ✓ Tarifs périscolaires 2020-2021
- ✓ Aménagement de la Rue du Gué – choix des entreprises
- ✓ Etudes de devis
- ✓ Saint-Brieuc Armor Agglomération : convention cadre de versement d'offre de concours, extension des réseaux humides Rue des Thuyas
- ✓ Représentant à la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement
- ✓ Commission Communale des Impôts Directs
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner
- ✓ Points communautaires
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du mardi 9 juin 2020 est approuvé.

---

**DCM2020/046 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les taux et bases d'impositions 2019, les bases prévisionnelles pour 2020,

Sur proposition de la commission finances réunie le 23 juin 2020,

Compte tenu de l'autofinancement dégagé en 2019, un maintien des taux est proposé :

En Euros	Bases réelles 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases provisoires 2020	Maintien des taux	Produit attendu 2020	
T.H.	1 256 644	17,35%	218 028	1 275 000		0	
F.B.	811 071	20,14%	163 350	831 700	<b>20,14%</b>	167 504	
F.N.B.	34 176	122,79%	41 965	34 500	<b>122,79%</b>	42 363	
<b>Total</b>			<b>423 342</b>			<b>209 867</b>	
						Compensation T.H.	221 213
						<b>Total produit fiscal</b>	<b>431 080</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020 suivants :**
  - o **Taxe foncière : 20.14 %**
  - o **Taxe foncière (non bâti) : 122.79 %.**

### **DCM2020/047 : BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Madame le Maire passe la parole à M. Antoine MAHÉ qui présente les chiffres du budget proposés par la commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612- 2,  
Vu les orientations budgétaires envisagées pour 2020 et les propositions de la Commission finances,

Madame le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif 2020 dont les équilibres sont les suivants :

#### BP 2020 - Budget général :

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 1 421 320 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 865 250 €.

#### Quelques observations soulignées par l'Assemblée :

Mme Béatrice LE GOUPIL s'interroge sur le montant d'entretien du matériel roulant estimé élevé, M. Antoine MAHÉ lui répond que c'est dû à plusieurs pannes l'année passée au niveau des véhicules. Elle demande un rapport sur l'état de la flotte des véhicules : années de mise en service, kilométrage...

Mme Béatrice LE GOUPIL s'interroge également sur la gestion du personnel communal : Mme le Maire lui répond qu'il y a un CDD sur la commune en remplacement d'un agent technique et que l'assurance du personnel est souscrite auprès du Centre de gestion 22 (contrat groupe Sofaxis).

Mme Kathy LE LEFF souligne la différence de montant pour la ligne des intérêts entre le budget et l'état de la dette, l'explication vient du fait de la saisie d'une annulation de mandat par rapport au montant de l'emprunt concernant le budget photovoltaïque.

Concernant les recettes de fonctionnement, M. Antoine MAHÉ informe l'Assemblée que la commune possède 12 logements en location.

Mme Béatrice LE GOUPIL demande des informations sur le réalisé 2019 au niveau des recettes exceptionnelles. Il s'agit principalement de recettes liées à la vente du terrain restant Rue du 19 mars 1962 et de remboursements d'assurance.

Pour les investissements prévus à la salle des Venelles, Mme Kathy LE LEFF et Mme Béatrice LE GOUPIL soulignent l'intérêt d'un plan d'achat pluriannuel couplé avec le renouvellement du matériel en cantine pour une meilleure répartition budgétaire. M. Antoine MAHÉ répond qu'il est difficile de tenir un plan pluriannuel supérieur à 2 années.

Pour l'opération voirie, Mme Béatrice LE GOUPIL évoque la demande de mise en place de candélabres solaires au niveau des arrêts de car pour des questions de sécurité des enfants et adultes prenant le car. M. Antoine MAHÉ et M. Rémi BLANCHARD répondent que des devis ont déjà été obtenus auprès du SDE pour un montant moyen de 4 500 € par candélabre photovoltaïque. Compte tenu du nombre d'abri de car à équiper, cela représente un budget conséquent qu'il faudrait anticiper.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 3 abstentions :**

- **ADOpte la proposition de budget primitif 2020, voté par chapitre, en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement.**

**DCM2020/048 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DCM2020/015 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** constatant que le compte financier « photovoltaïque » de l'exercice 2019 fait apparaître : un excédent d'exploitation de **5 284.70 €**.

- **ANNULE la délibération DCM2020/015,**
- **DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	14 920,50	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	18 415,72	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	3 495,22	C = B - A
D - Résultats N - 1 reporté (002)	1 789,48	D
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 284,70</b>	RNF = C + D
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
A - Dépenses d'investissement	17 803,31	A
B - Recettes d'investissement	12 787,00	B
RBI - Résultat brut de la section d'investissement	-5 016,31	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés (001)	-57 419,15	C
<b>D - Déficit d'investissement D001</b>	<b>-62 435,46</b>	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées		A
B - Recettes restant à réaliser		B
<b>E - Besoin de financement</b>	0,00	E = B - A
<b>E - Excédent de financement</b>		E = B - A
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-62 435,46</b>	F = D + E
<b>REPRISE RNF = G + H</b>	<b>5 284,70</b>	RNF
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>5 284,70</b>	G = F
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>0,00</b>	H

## **DCM2020/049 : BUDGET PHOTOVOLTAIQUE - BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Madame le Maire passe la parole à M. Antoine MAHÉ qui présente les chiffres du budget proposés par la commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612- 2,  
Vu les orientations budgétaires envisagées pour 2020 et les propositions de la Commission finances,

Madame le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif 2020 dont les équilibres sont les suivants :

**BP 2020 - Budget photovoltaïque :**

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 15 000 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 80 750 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte la proposition de budget primitif « photovoltaïque » 2020, voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

**DCM2020/050 : BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Madame le Maire passe la parole à M. Antoine MAHÉ qui présente les chiffres du budget proposés par la commission finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612- 2,  
Vu les orientations budgétaires envisagées pour 2020 et les propositions de la Commission finances,

Madame le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de budget primitif 2020 dont les équilibres sont les suivants :

**BP 2020 - Budget lotissement :**

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 300 000 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 382 881.33 €.

Mme Béatrice LE GOUPIL interpelle l'Assemblée sur la possibilité de vendre les terrains du lotissement d'ici fin 2021. Mme Le Maire répond qu'une opération de communication est à venir dans les journaux pour relancer les contacts compte tenu des avantages que propose la commune (proximité de Saint-Brieuc, de la rocade, superficie des terrains proposés...).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte la proposition de budget primitif « lotissement » 2020, voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.**

**DCM2020/051 : TARIFS PERISCOLAIRES 2020-2021 :**

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ qui propose un maintien des tarifs pour les repas de cantine et accueil à la garderie, à compter de septembre 2020 tels que précisés ci-dessous :

TARIFS	ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018	ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019	ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020	ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021
<b>REPAS CANTINE ENFANTS</b>				
Repas Cantine Enfant	2,75 € / repas	2,80 € / repas	2,85 € / repas	2,85 € / repas
<b>REPAS CANTINE ADULTES</b>				
Repas Instituteurs, administratifs, parents	5,20 € / repas	5,30 € / repas	5,40 € / repas	5,40 € / repas
Repas Instituteurs - subvention rectorat	en fonction subvention	en fonction subvention	en fonction subvention	en fonction subvention
Repas du personnel de l'école, de cantine, stagiaires	2,75 € / repas	2,80 € / repas	2,85 € / repas	2,85 € / repas
<b>GARDERIE</b>				
<b>1er enfant</b>				
matin	1,23 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €
soir + goûter	1,54 €	1,57 €	1,57 €	1,57 €
<b>2ème enfant</b>				
matin	1,21 €	1,23 €	1,23 €	1,23 €
soir + goûter	1,52 €	1,55 €	1,55 €	1,55 €
<b>3ème enfant</b>				
matin	0,91 €	0,93 €	0,93 €	0,93 €
soir + goûter	1,32 €	1,35 €	1,35 €	1,35 €
<b>Retard fin de garderie</b>	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille

Mme Béatrice LE GOUPIL souligne l'intérêt de ce maintien compte tenu des difficultés actuelles pour de nombreuses familles et le fait que parfois le repas pris en cantine est le seul de la journée pour certains enfants. Il est important, dans ces conditions, de ne pas augmenter les tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de maintien des tarifs des services périscolaires et fixe les montants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

### **DCM2020/052 : AMENAGEMENT DE LA RUE DU GUE – CHOIX DES ENTREPRISES :**

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD qui informe l'Assemblée du projet d'aménagement de la Rue du Gué. Le marché a été publié le 19 mai 2020 pour une remise des offres au 12 juin 2020.

La CAO s'est réunie le 25 juin 2020 en présence du Cabinet Quarta, Maître d'œuvre.

Le marché comporte un lot unique de travaux divisé en 4 parts : terrassement, empierrement, voirie de finition, espaces verts.

Madame le Maire rappelle l'estimation du cabinet Quarta :

Estimation HT	91 537.50 € HT
TVA 20 %	18 271.50 €
<b>Estimation totale</b>	<b>109 845.00 € TTC</b>

Pour rappel, pour l'attribution du marché au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères pondérés suivants étaient proposés :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %
  - o Disposition environnementale : 10 %
  - o Délai et organisation : 20 %
  - o Valeur technique (fournitures utilisées et méthode) : 20 %

L'ouverture des plis a été réalisée le 12 juin 2020, cinq entreprises avaient déposé une offre :

- COLAS
- EUROVIA
- SPTP
- EIFFAGE
- SRTP

	ENTREPRISES	MONTANT TOTAL H.T.	T.V.A. 20%	MONTANT TOTAL T.T.C.
<b>Lot 1 : VRD</b>	COLAS	79 990,66	15 998.13	95 988.79
	EUROVIA	71 676.90	14 335.38	86 012.28
	SPTP	73 128.00	14 625.60	87 753.60
	EIFFAGE	83 461.00	16 692.20	100 153.20
	SRTP	79 993.50	15 998.70	95 992.20

Le cabinet Quarta a procédé à l'analyse des offres :

	ENTREPRISES	OFFRE HT	Note pour le critère prix	Note pour la valeur technique	Total des points	Classement
<b>Lot 1 - VRD</b>	COLAS	79 990.66	44.80	39,00	83.80	3
	EUROVIA	71 676.90	50.00	39,00	89.00	1
	SPTP	73 128.00	49.00	39,00	88.00	2
	EIFFAGE	83 461.00	42.94	39,00	81.94	5
	SRTP	79 993.50	44.80	39.00	83.80	4

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 juin 2020 et propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 71 676.90 € HT soit 86 012.28 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **RETIENT l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue du Gué pour un montant de 71 676.90 € HT soit 86 012.28 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant.**

### **DCM2020/053 : ETUDE DE DEVIS – RENOVATION DE CABLE ECLAIRAGE PUBLIC – LA GARE :**

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD qui informe l'Assemblée que suite à une intervention de l'entreprise Bouygues Energie Services, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur la commune, le Syndicat Départemental d'Energie a fait procéder à une étude de rénovation du câble entre les points d'alimentation FH316 et FH317

situés à La Gare. Le coût total de l'opération est estimé à 777.60 € TTC, la participation de la commune s'élèverait à 453.60 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public Rénovation du câble entre FH316 et FH317 à La Gare présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 777,60 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
- **La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 453,60 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.**

### **DCM2020/054 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA MAIRIE :**

Actuellement, un seul ordinateur portable est utilisable en Mairie : celui du bureau du Maire. Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un second ordinateur portable pour les agents communaux, en complément de celui du bureau du Maire qui pourra être consacré aux élus.

Ce portable permettra également la mise en place du télétravail pour la Secrétaire Générale.

Un devis a été obtenu auprès de la société ASAP de Plérin, prestataire informatique, pour un montant de 1 292.00 € HT soit 1 550.40 € TTC :

- PC portable Lenovo ThinkBook 15-IIL
- Sacoche 15 pouces
- Microsoft Office 2019
- Souris Evoluent Vertical Mouse
- Préparation à l'atelier
- Travail sur site

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de l'acquisition d'un ordinateur portable et de matériel informatique auprès de la société ASAP pour un montant de 1 292.00 € HT soit 1 550.40 € TTC,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis correspondant.

### **DCM2020/055 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UN TELEPHONE PORTABLE :**

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire d'acquérir un téléphone portable avec abonnement pour la Secrétaire Générale. Ce téléphone servira à ses déplacements, au télétravail et permettra également un accès Internet dans des locaux non équipés.

Un devis a été obtenu auprès du prestataire en téléphonie de la commune : l'entreprise LTIO,



basée à POMMERET, qui a fait la proposition suivante pour un engagement de 36 mois :

- Abonnement package illimité 4G voix/Data 10 Go : 24.90 € HT / mois
- Frais de mise en service carte SIM : 20 € HT
- Téléphone Samsung Galaxy A 40 : 269.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de l'acquisition d'un téléphone portable auprès de la société LTIO pour un montant de 289.00 € HT soit 346.80 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

### **DCM2020/056 : ETUDE DE DEVIS – AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GARDERIE EN SALLE DE CLASSE :**

Madame le Maire passe la parole à Mme Carole MOISAN MAZÉ qui précise à l'Assemblée que suite à la construction du bâtiment périscolaire, l'ancienne garderie située dans les locaux de l'école élémentaire est restée disponible. La directrice souhaite aménager cette pièce en classe afin de permettre un travail en décloisonnement des enseignantes.

Plusieurs devis ont été obtenus pour l'acquisition des produits suivants :

- 8 tables
- 8 chaises
- 1 tableau
- 1 vidéoprojecteur

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aquatre	1 640.49 €	328.10 €	1 968.59 €
Manutan collectivités	1 888.17 €	377.63 €	2 268.80 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de l'acquisition de mobilier scolaire auprès de la société Aquatre pour un montant de 1 640.49 € HT soit 1 968.59 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

### **DCM2020/057 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE :**

Madame le Maire passe la parole à M. Rémi BLANCHARD qui informe l'Assemblée que de nombreuses plaintes arrivent en Mairie régulièrement concernant la vitesse excessive de véhicules sur la commune. Pour pouvoir évaluer cette vitesse et éventuellement faire ralentir, l'acquisition d'un radar pédagogique peut être une solution.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile solaire permettant également l'établissement de statistiques :

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
ÉlanCité, Orvault	2 134.50 €	426.90 €	2 561.40 €
Leader Equipements, Castillon du Gard	2 447.00 €	489.40 €	2 936.40 €
Signals, La Rochelle	3 502.40 €	700.48 €	4 202.88 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de l'acquisition d'un radar pédagogique mobile solaire auprès de la société ÉlanCité pour un montant de 2 134.50 € HT soit 2 561.40 € TTC,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

### **DCM2020/058 : ETUDE DE DEVIS – MISE SOUS ALARME DE L'ECOLE ET DU BATIMENT PERISCOLAIRE :**

Madame le Maire précise à l'Assemblée que seule l'école élémentaire est actuellement sous alarme, la construction du bâtiment périscolaire pose la question d'étendre cette protection à tout le bâtiment : école élémentaire, école maternelle et bâtiment périscolaire.

L'école élémentaire était sous alarme, gérée par la société Activeille. L'alarme de la Mairie a été remplacée dernièrement et est pilotée par la société ACE basée à LANGUEUX depuis le mois de janvier.

Un devis a été obtenu auprès de la société ACE pour :

- le remplacement de la centralisation du système alarme intrusion afin de faire évoluer le mode existant,
- l'installation d'un clavier pour 2 accès (école élémentaire et bâtiment périscolaire),
- le complément de détection volumétrique pour l'école maternelle et le bâtiment périscolaire
- la reprise du matériel de détection existant
- l'installation d'un système évolutif vers une solution PPMS de l'école
- la proposition des services de télésurveillance et de maintenance.

Le devis s'élève à 2 500 € HT soit 3 000 € TTC, la télésurveillance à 26 € HT par mois et la maintenance à 200 € HT par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de la mise en place d'un système de détection intrusion pour les locaux de l'école et du bâtiment périscolaire,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de la société ACE pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC et tout document afférent à ce dossier.**

### **DCM2020/059 : SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION : CONVENTION CADRE DE VERSEMENT D'OFFRE DE CONCOURS, EXTENSION DES RESEAUX HUMIDES RUE DES THUYAS :**

Madame le Maire informe le Conseil que Saint-Brieuc Armor Agglomération réalise les travaux d'extension des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales et eaux usées) de la Rue des Thuyas dans le cadre des travaux du lotissement L'Orée du Bois.

Une convention permettant de fixer les modalités de versement d'offre de concours de la part de la commune pour le financement de ces travaux doit être signée avec l'Agglomération. La répartition des participations financières des différentes parties s'établit comme suit :

Réseaux humides	SBAA		COMMUNE	
	Montant €HT	Part SBAA (€)	Montant €HT	Part Commune (€)
Extension réseau d'eau potable	11 364.00	11 364.00	11 364.00	11 364.00
Extension réseau d'assainissement	11 936.75	11 936.75	11 936.75	11 936.75
Extension réseau d'eaux pluviales	5 490.25	6 588,30	5 490.25	5 507.56
Extension réseau défense incendie	2 480.00	2 976.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>31 271.00</b>	<b>32 865.05</b>	<b>28 791.00</b>	<b>28 808.31 *</b>

\* € TCC déduction faite du FCTVA

Ces coûts feront l'objet d'une actualisation selon les modalités propres aux marchés publics passés par Saint-Brieuc Armor Agglomération à la date de réalisation des travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention cadre de versement d'offre concours avec Saint-Brieuc Armor Agglomération pour la réalisation de travaux d'extension des réseaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la rue des Thuyas.**

### **DCM2020/060 : RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT :**

En juillet 2016, la Loi « Engagement national pour le logement » a donné naissance aux sociétés publiques locales dans le secteur de l'aménagement, les Sociétés Publiques Locales (SPL). Ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Elles ne peuvent intervenir qu'au bénéfice de leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérés comme des prolongements naturels de leurs collectivités locales actionnaires, les SPL se voient directement confier des missions par ces dernières, sans mise en concurrence. Ce statut intéresse les collectivités locales désireuses de maîtriser pleinement leur développement urbain et de s'appuyer sur un opérateur qu'elles contrôlent totalement. De nombreuses opérations d'aménagement sont envisageables qu'elles soient de type urbain ou de type économique. C'est pourquoi Saint-Brieuc Agglomération et les 14 communes qui la composaient, ont créé le 8 juin 2012 la société publique locale « Baie d'Armor Aménagement » et engagé un certain nombre d'aménagements via cet outil.

Au regard de la complexité et de la diversité des dossiers d'aménagement urbain et de la charge de travail des services, il avait été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur une prise de participation à société publique locale « Baie d'Armor Aménagement » située à Saint-Brieuc. Les prestations de cette société vont des études pré-opérationnelles, à l'aménagement et/ou l'exploitation des ouvrages ou équipements commandés. Chaque mission commandée (A.M.O, mandat, concession) est contractualisée avec la société et soumise à un versement de prestation. L'intérêt pour la commune est de répondre plus facilement à des projets d'aménagement urbain et de bénéficier de l'expertise de la SPL.

Afin de représenter la collectivité au sein de cette société, il est demandé au Conseil Municipal de nommer un représentant de la collectivité qui siègera à l'Assemblée Générale et de proposer un administrateur pour siéger au Conseil d'Administration.

A noter que l'Assemblée Générale devra délibérer sur la composition du conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **NOMME Mme Laurence MAHÉ pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de la SPL Baie d'Armor Aménagement,**
- **PROPOSE Mme Laurence MAHÉ pour siéger au Conseil d'Administration.**

### **DCM2020/061 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Madame le Maire rappelle qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal soit 24 personnes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PROPOSE les personnes suivantes aux postes de commissaires de la commission communale des impôts directs :**  
**Antoine MAHÉ, Carole MOISAN-MAZÉ, Régis LANCIEN, Élodie CLÉRICE, Rémi BLANCHARD, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Kathy LE LEFF Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Jacky TOQUET, Christelle VARGIU, René CHUPAU, Georges CORDUAN, Claudine JEZEQUEL, André RAULT, Françoise CHAPIN, Julien MARTINET.**

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :**

En lien avec la délégation reçue du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020, Madame le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour les parcelles suivantes :

- DIA du 9 juin 2020 : bâti sur terrain de 1 496 m<sup>2</sup> situé « 22 Ballande », 181 600 €. Parcelle section A n°1 687

**Madame Le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.**

## **POINTS COMMUNAUTAIRES :**

Madame le Maire revient sur les sujets abordés lors du dernier conseil communautaire :

- Prime covid agents SBAA. Une prime sera versée au personnel qui s'est mobilisé entre le 17 mars et le 1<sup>er</sup> mai, elle sera attribuée selon plusieurs conditions : nombre de jours d'intervention, risques encourus, mobilisation...
- Révisions des tarifs de l'école de musique
- Révision des tarifs d'aquabaie
- Station d'épuration de St Quay : projet de construction à l'échelle 2020-2022, un échéancier de crédits de paiement est prévu sur 3 ans.
- Solitaire du figaro maintenue à la date prévue initialement
- Trophée multicoques de la baie maintenu également (détermination des modalités de partenariat et tarifs divers)
- Installation du conseil communautaire le 16 juillet à 18h15

Madame le Maire revient également sur l'installation du conseil syndical du Syndicat de Lorge. Mme Isabelle RONSOUX obtient un poste de vice-présidence en charge de l'enfance jeunesse. Le prochain conseil syndical aura lieu le 8 juillet.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Retour sur la commission PLU du lundi 22 juin :

La commune a reçu un avis défavorable émis par la chambre d'agriculture et la DDTM en raison du réseau d'assainissement et du rejet d'eaux parasites malgré les travaux engagés depuis 2008 à ce sujet.

Cet avis engendre des difficultés pour la continuité du projet, des points sont à revoir au niveau de l'assainissement et des villages prévus pour des extensions. La DDTM préconise la densification du bourg en lieu et place de ces hameaux prévus initialement. L'avis de la DDTM se base également sur la mise en place d'une station fonctionnelle. Les travaux envisagés devraient être terminés fin 2023.

M. Antoine MAHÉ précise qu'une prochaine réunion avec la DDTM est prévue le 17 juillet 2020, plusieurs points seront abordés :

- Les bassins de la lagune sont prévus actuellement pour un équivalent 1000 habitants, aujourd'hui 700 habitants y sont raccordés. Des travaux sont engagés par SBAA en raison de mauvais rejets dans le Ballande. Par contre, la station est prévue au-delà de ce que prévoit le SCOT.
- Le lotissement L'Orée du Bois était acté pour 10 lots. Aujourd'hui, dans ce rapport, on peut avoir des doutes quant à la prise en compte réelle du lotissement et le risque de limitation des délivrances des permis de construire.
- Concernant les villages dans lesquels une extension est prévue : Gué de Vérité, Vaulaudy et Ballande, la DDTM considère que c'est de l'extension et non de l'urbanisation : ces secteurs ne devraient pas figurer dans le PADD, ce qui représente une perte d'une vingtaine de logements possibles.
- De même la prise en compte des 5 lots du lotissement de M. Pierre RIVIERE est à éclaircir.

M. Antoine MAHÉ précise également que si le nombre de logement doit être modifié, le PADD sera caduque et il faudra en rédiger un autre. Les élus soulignent l'importance de la prochaine rencontre avec la DDTM : quelle négociation possible ?

Mme Kathy Le LEFF s'interroge : concrètement aujourd'hui si un terrain est vendu, quid du permis de construire ?

M. Antoine MAHÉ répond être en attente de la rencontre avec la DDTM pour avoir un positionnement fiable.

Mme Béatrice LE GOUPIL revient sur la commercialisation des lots du lotissement et la publicité associée, il faut être certain de pouvoir délivrer les permis de construire. Quel pourrait être le poids d'éventuelles ventes dans la négociation avec la DDTM ?

Mme Kathy LE LEFF demande un compte rendu de la réunion du 17 juillet sans attendre la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Prochain conseil :**

- 10 juillet 2020 – 18h : élections sénatoriales

La secrétaire de séance  
Morgane LE GALL

MAHÉ Laurence

MAHÉ Antoine

MOISAN MAZÉ Carole

LANCIEN Régis

CLÉRICE Élodie

BLANCHARD Rémi

BOITARD Christophe

CARLO Serge

Pouvoir à M.  
MAHÉ

DAULY René

LE GALL Morgane

LE GOFF Didier

LE GOUPIL Béatrice

LE LEFF Kathy

LE MOING Annick

MORIN Vanessa

REBOURS Miguel

RONSOUX Isabelle

TOQUET Jacky

VARGIU Christelle

**NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 30 JUIN 2020**

DCM2020/046	Vote des taux d'imposition 2020
DCM2020/047	Budget général – budget primitif 2020
DCM2020/048	Modification de la délibération DCM2020/015 – budget photovoltaïque – affectation du résultat 2019
DCM2020/049	Budget photovoltaïque – budget primitif 2020
DCM2020/050	Budget lotissement – budget primitif 2020
DCM2020/051	Tarifs périscolaires 2020-2021
DCM2020/052	Aménagement de la rue du Gué – choix des entreprises
DCM2020/053	Etude de devis – rénovation de câble éclairage public – La Gare
DCM2020/054	Etude de devis – acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie
DCM2020/055	Etude de devis – acquisition d'un téléphone portable
DCM2020/056	Etude de devis – aménagement de l'ancienne garderie en salle de classe
DCM2020/057	Etude de devis – acquisition d'un radar pédagogique
DCM2020/058	Etude de devis – mise sous alarme de l'école et du bâtiment périscolaire
DCM2020/059	Saint-Brieuc Armor Agglomération – convention cadre de versement d'offre de concours, extension des réseaux humides rue des Thuyas
DCM2020/060	Renouvellement des représentants à la société publique locale Baie d'Armor Aménagement
DCM2020/061	Commission communale des impôts directs